

EMPIRE DE LA BASSE CHESNAIE

Décret Impérial N°2012-28 du 13 Octobre 2012

Vu la Constitution du 2 dÃ©cembre 1996,

OuÃ¯ M. le Ministre du Budget et des Folles DÃ©penses en son rapport,

ConsidÃ©rant quâ€™il est nÃ©cessaire dâ€™assurer le bien Ãªtre des citoyens de lâ€™Empire,

Â

Nous, Empereur de la Basse Chesnaie, Roi des GlÃ©nan, par la grÃ¢ce de Dieu, dÃ©crÃ¨te et dÃ©crÃ©tonsÂ :

Â

Article PremierÂ :

Â

Il est instituÃ© lâ€™Indice National du Bonheur IntÃ©rieur (INBI).

Cet indice donne une image du bien Ãªtre des citoyens de lâ€™Empire et de leur satisfaction gÃ©nÃ©rale.

Il est instituÃ©e La Commission GÃ©nÃ©rale de lâ€™Indice (CGI).

La CGI est composÃ©e de lâ€™Archichancelier de lâ€™Empire, qui la prÃ©side, de M. Le Ministre du Budget et des Folles DÃ©penses, de M. Le Ministre de lâ€™AmabilitÃ©, BiensÃ©ance et Savoir-Vivre, de M. Le Ministre du Sport et du Champagne et du Chef de la Maison de lâ€™Empereur.

Â

Article 2

Â

La CGI est chargÃ©e de fixer les critÃ¨res et modalitÃ©s de dÃ©termination de lâ€™indice, dâ€™Ã©valuer rÃ©guliÃ¨rement lâ€™Indice et de le publier au bulletin.

Â

Â

Frank-Marc 1er

Imperator et Rex